

Les Vignerons indépendants se portent bien mais s'interrogent sur l'avenir, à Éauze

Michel Duffour décoré (autre article)



Les Vignerons indépendants se portent bien mais s'interrogent sur l'avenir, à Éauze

L'assemblée générale de la Fédération des vignerons indépendants de Gascogne, se tient le 6 avril à la Maison Gascogne Armagnac à Éauze. Véronique Moreau, sous-préfère de Condom est présente, de même que Jean-Marie Fabre, président national de la Fédération des vignerons indépendants de France, ainsi que d'autres personnalités (1).

Rapport d'activités et rapport moral

Vincent Piquemal (président des Vignerons indépendants de Gascogne) lit son rapport moral.

Une situation décourageante

« Nous ne travaillons pas dans un cadre serein, propice au développement de nos entreprises et à leur compétitivité ».

Bien que la viticulture soit un domaine « majeur et stratégique de l'économie locale », bien que les viticulteurs jouent « un rôle essentiel », ils ont le sentiment d'être maltraités « par de multiples contraintes administratives particulièrement pesantes pour la structure de leurs entreprises (...) Elles freinent nos investissements, le développement de nos activités de production et de vente, et la création d'emplois ».

Ceci, tant au niveau national que communautaire, pour l'aspect social, environnemental et l'accès aux aides à l'investissement.

Action du ministre de l'Agriculture

À cela se sont ajoutés le gel en avril 2022, la grêle et la sécheresse, d'où une récolte 2022 très faible. Ce qui a amené Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et Carole Delga, présidente de la Région à venir en Gascogne. Les entretiens avec Marc Fesneau ont abouti aux mesures suivantes :

année blanche de cotisation MSA

exonération de taxe foncière sur le foncier non-bâti

fonds d'urgence viticole (1,7 million d'euros par le Gers).

Vincent Piquemal note que « la fréquence des aléas s'accélère, que les dégâts sont plus intenses et, pour le gel, touchent des zones jusque là épargnées ».

Nécessité d'une assurance adaptée

L'assurance doit s'adapter à la valeur générée par les exploitations et doit permettre de racheter de la franchise, du rendement ou du prix. Si cette valeur est tirée vers le bas, cela risque de déclencher un désengagement massif des vignerons assurés.

Il faut appliquer des choix dans la gestion de l'eau pour protéger la population et la biodiversité, ainsi que pour maintenir le développement du vignoble gascon.

Enfin, le président affirme avec force que l'accentuation des aléas climatiques, les pertes de récoltes incessantes, ne seront pas supportées par les viticulteurs sans une réforme de l'assurance.

Mais la Fédération est toujours là pour épauler les adhérents. Grâce à l'intervention de ses représentants auprès de la Région, un dispositif d'aide exceptionnel a été créé pour les entreprises viticoles et arboricoles ayant subi des pertes importantes.

Favoriser la création de stocks

Une réserve, appelée Volume complémentaire individuel, est créée pour :

favoriser la constitution de stocks en cas de récolte plus importante

pouvoir honorer les marchés en cas de faible production

À noter que les vins blancs de Gascogne « se prêtent mal à une conservation longue ».

Déduction pour épargne de précaution

La Fédération a travaillé à la création de ce dispositif fiscal qui permet d'améliorer la résilience, la viabilité et la compétitivité des exploitations.

Plan stratégique national

La Fédération a beaucoup travaillé à la mise en place de ce plan qui comprend une aide à l'investissement. Cependant, Vincent Piquemal déplore la complexité grandissante de sa mise en œuvre, « avec des contrôles débouchant sur toujours plus de sanctions ».

Lassitude

« Le système devient de moins accessible à nos petites entreprises ».

Si l'on ajoute les bugs récurrents dans les téléprocédures, les changements réguliers de règles, « on passe de plus en plus de temps à rendre des comptes et à constituer des dossiers plutôt qu'à produire ».

Cette situation amène à des erreurs : il faut qu'il y ait un droit à l'erreur.

Réflexion

La Fédération participe au sein du Conseil de Bassin Sud-Ouest pour faire face à la déconsommation de vin, aux effets du changement climatique sur la production et à l'inflation. On y réfléchit aussi sur la conservation des moûts et à la reprise de la fermentation.

Mission principale

Vincent Piquemal souligne que la mission principale de la Fédération est de défendre le métier de vigneron et, pour cela, de mener des actions syndicales.

Tous les mois, une lettre est envoyée aux vignerons sur la réglementation.

Avantages

Jean-Luc Lapeyre annonce que la Fédération a des tarifs préférentiels pour l'impression d'étiquettes et la vente de consommables.

Elle confectionne de nombreux dossiers d'aide à destination de France Agrimer, d'autres administrations et des assurances.

Il est rappelé que les étiquettes vont devoir porter la liste des ingrédients contenus dans la bouteille et le nombre de calories, ainsi qu'un QR code.

Intervention de Jean-Marie Fabre

Le président de la Fédération nationale rappelle que le Salon de l'Agriculture a reçu ministres et parlementaires. L'agriculture est un secteur bénéficiaire qui fait 40 milliards de chiffre d'affaires et qui a l'avantage d'être « indélocalisable ».

Le modèle de TPE viticole occupe 70 % de la surface de la viticulture et fait 52 % de la production. Le secteur a connu des pertes avec la taxe Trump, le climat, le covid et la guerre en Ukraine, « ce qui a fragilisé nos entreprises ».

Aujourd'hui, nous devons atteindre la résilience climatique et conquérir des parts de marché. Malgré l'inflation sur les matières sèches (bouteilles + 21%).

Il faut plus de temps pour rembourser les emprunts, il faut leur substituer des prêts bonifiés par l'État.

La réforme de l'assurance est essentielle.

La consommation mondiale augmente de 2 à 3 % par an, les autres pays ont entrepris la conquête de parts de marché.

Notre logo est connu, c'est celui d'un vin d'artisan de qualité.



Observation de Jean-Pierre Drieux

Jean-Pierre Drieux ne voit pas comment investir dans la protection de la vigne, vu les coûts.

Jean-Marie Fabre répond qu'il faut une aide de l'État et demande que tous répondent au questionnaire envoyé en février 2023.

Question de Patrick Farbos

Comment appliquer la norme HVE qui devient plus exigeante ?

Jean-Marie Fabre répond qu'il va demander des annexes réservées à la viticulture. Étant donné que cette nouvelle mouture, d'origine française, était destinée à l'agriculture, mais que la Commission européenne a exigé qu'elle soit aussi appliquée à la viticulture, ce qui n'est pas supportable.

Intervention de Stéphane Bonneau

L'homme de France Agrimer estime qu'il est important d'échanger. Il veut surtout expliquer le montage des dossiers pour éviter les erreurs et les retards

catastrophiques (par exemple, les erreurs d'écartements des pieds).

<https://www.lejournaldugers.fr/article/65603-les-vignerons-independants-se-portent-bien-mais-sinterrogent-sur-lavenir-a-eauze>

Il estime que les problèmes à venir viendront de la nécessité d'une restructuration lourde, de la complexité de la chaîne des investissements et de la promotion de l'export.

Intervention de Bernard Malabirade

Nous en retenons que c'est le festif, donc le vin, qui est le plus malmené par l'inflation. La viticulture est la tête de pont de l'agriculture du Gers.

Intervention de la sous-préfète

La sous-préfète souligne les difficultés rencontrées pour trouver des saisonniers. Il y a un travail à faire pour leur mobilité.

S'agissant de l'eau, 42 lacs ont été créés et 8 ont été agrandis ; l'eau arrive vers eux uniquement depuis les bassins versants : ils ne dépendent pas des cours d'eau.

Après la réunion, tout le monde se dirige dans le hall où Jean-Marie Fabre va remettre la médaille d'officier du Mérite agricole à Michel Duffour

[<https://lejournaldugers.fr/article/65605-jean-louis-fabre-president-des-vignerons-independants-de-france-remet-a-michel-duffour-la-medaille-dofficier-du-merite-agricole-a-eauze>].

(1) Parmi lesquelles, Stéphane Bonneau (chef de service France Agrimer Occitanie), Jean-Pierre Drieux (président du Syndicat des vins Côtes de Gascogne), Patrick Farbos (président du Comité interprofessionnel du Floc de Gascogne), Jean-Luc Lapeyre (vice-président des Vignerons indépendants de Gascogne), Michel Gabas (maire d'Éauze et conseiller départemental), ainsi que des attachés parlementaires.

N.B. - Sur la photo du haut de page : Jean-Luc Lapeyre, Jean-Marie Fabre, Vincent Piquemal, Véronique Moreau, Stéphane Bouneau et Bernard Malabirade.



2 Christophe Quintilla (expert-comptable CerFrance) expose les comptes



Intervention de Jean-Pierre Drieux



Intervention de Patrick Farbos